

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## DEVIS

A la demande du client, il sera établi un devis des réparations à effectuer sur son véhicule.

Si, au cours des travaux entrepris après accord, des réparations et fournitures autres que celles prévues se révélaient nécessaires, l'atelier s'engage à ne procéder à aucune opération non prévue sans avoir établi, au préalable, un devis complémentaire.

En cas d'acceptation du devis, il pourra être demandé, à titre de provision, un tiers du montant de la réparation.

Les frais d'établissement du devis ainsi que les frais de démontage et de remontage nécessaires à sa réalisation, sont à la charge du client.

Si les réparations ayant fait l'objet d'un devis sont effectuées dans le même atelier, les frais d'établissement du devis seront remboursés au client.

## COMMANDE

La remise d'une commande par un client entraîne de sa part l'acceptation des présentes conditions générales de vente. Les clauses figurant sur la commande du client et contraires à nos conditions générales de vente ne peuvent nous être opposées. Lors d'une commande sur notre site internet, une confirmation est adressée automatiquement à l'expéditeur par un système robotisé, cette commande ne sera valable qu'après validation de disponibilité et de coût de transport par nos services.

## PRIX

Nos prix s'entendent hors T.V.A marchandises non emballées, départ de nos entrepôts. Nous nous réservons le droit de réviser nos prix, même en cours d'exécution d'un marché si les conditions de main-d'œuvre susceptibles d'être modifiées sans préavis, en fonction des conditions économiques.

Nos factures sont établies au cours du jour de livraison, et nos devis ne sont établis qu'à titre estimatif.

## CONDITIONS DE REGLEMENT

Pour tout client ayant un compte ouvert à la SARL LGC VRB, les factures sont payables :

- A 30 jours fin de mois de facturation sans agio, par LCR non acceptée ;
- Comptant à la livraison en contre remboursement.

Tout retard de paiement entraîne des pénalités de retard au taux de 10.25% l'an, sans que LGC VRB n'ait à accomplir aucune formalité ni mise en demeure préalable. (loi n°92-1442 du 31/12/92).

## LIVRAISONS

Les délais de livraison prévus lors des commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la livraison et de réclamer des dommages et intérêts.

Les produits sont conditionnés de telle sorte qu'ils puissent supporter, sans dommages jusqu'au lieu de livraison, les transports et manutentions effectués avec les précautions d'usage. Les marchandises expédiées voyagent toujours aux risques et périls du destinataire, auquel il appartient en cas d'avarie, de faire les réserves qui s'imposent auprès du transporteur livreur. Tout défaut apparent jugé imputable au constructeur doit être signalé à la direction de LGC VRB dans les huit jours qui suivent la réception des marchandises, par courrier recommandé avec accusé de réception.

## CARACTERISTIQUES ET AMELIORATIONS TECHNIQUES

Les produits vendus par LGC VRB ainsi que leurs parties et pièces détachées peuvent être modifiés en fonction d'améliorations techniques qui leur sont apportées, sans notification préalable ni changement de référence sur les tarifs, catalogues et barèmes de prix.

## RETOUR DU MATERIEL

Celui-ci peut nous être retourné dans un délai maximum de 8 jours après la date de livraison mais uniquement après accord préalable de la direction. Les frais de port afférents à l'envoi initial des marchandises retournées ne seront pas remboursés. Toute marchandise défectueuse ou détériorée ne sera pas remboursée.

Ce retour donnera lieu à un remboursement maximum de 80% de sa valeur au moment de la facturation et ceci après expertise en nos magasins. Les marchandises reprises ne doivent être ni détériorées, ni démontées, ni déconditionnées et sont retournées en port payé. Toute pièce manquante sera facturée au tarif en vigueur.

Les produits non stockés et commandés spécialement pour vous ne seront ni repris ni échangés de même que les fabrications spéciales.

## GARANTIE

Les produits sont garantis douze mois à compter de la date de vente.

La garantie porte sur les pièces et la main d'œuvre exclusivement dans nos ateliers.

L'exécution de la garantie ne peut avoir pour effet de prolonger sa durée initiale. La garantie ne peut en aucun cas entraîner pour LGC VRB une responsabilité excédant le prix hors T.V.A du produit en cause, tel qu'il a été facturé.

La garantie ne couvre pas les dégradations ou usures prématurées de pièces consécutives à une mauvaise installation, à une utilisation anormale ou dans des conditions de fonctionnement non prévues. L'entretien courant tel que les compléments de fluide frigorigène et d'usure normale de certains éléments sont exclus de la garanties ainsi que les interventions pratiquées par des installateurs non-agrèés par LGC VRB

## CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

En application des dispositions de la loi N° 80.335 du 12 mai 1980 toutes nos marchandises restent notre propriété jusqu'à leur paiement intégral et effectif. A défaut nous exercerons notamment le droit de reprendre les marchandises entre quelques mains qu'elles soient. Nous nous réservons le droit d'interdire toute modification de la marchandise en cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens.

## LITIGES

En cas de litige relatif à l'exécution des présentes conditions générales de vente et de réparation, seul le Tribunal du Siège de notre Société sera compétent nonobstant toute clause contraire. Les différents modes de règlement ainsi que le lieu de livraison ne peuvent opérer ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.